
Procès-verbal de l'assemblée générale d'INNO-VISU du 13 mai 2017

Après avoir accueilli les participants, le président ouvre l'assemblée générale à 10h. Les membres du bureau se présentent individuellement : Claude Morel, président, Isabelle Guinamard, secrétaire générale, René Court, trésorier.

Un tour des présents est fait pour permettre à chacun des adhérents de se présenter : sur les 14 adhérents actuels, 7 adhérents sont présents, 5 sont représentés par pouvoir. Le quorum pour les votes est donc atteint.

Premier point : Historique de la création de l'association

Le président rappelle que l'association a été créée officiellement le 1^{er} octobre 2016, faisant suite à l'émergence du projet de création d'un outil pédagogique d'apprentissage du braille (AB-Vocal). Bien que trop souvent négligé de nos jours au bénéfice des outils technologiques, le braille peut constituer une aide importante à l'autonomie des personnes déficientes visuelles, et ce même sans en maîtriser parfaitement la lecture et l'écriture : la conception du support d'apprentissage AB-Vocal, qui associe symboles du braille et signaux vocaux, répond donc à un objectif de facilitation de l'apprentissage.

Deuxième point : le projet associatif

L'association INNO-VISU a pour objectif de soutenir des projets technologiques innovants, permettant à des personnes déficientes visuelles d'améliorer leur autonomie, que ce soit pour la vie quotidienne, la vie sociale et culturelle ou l'insertion professionnelle.

Le premier projet soutenu dans ce cadre porte donc sur la conception, la réalisation et la diffusion d'un outil pédagogique qui a pour but d'apporter une aide à l'apprentissage du braille, notamment pour les adultes apprenants tardifs ; il peut aussi convenir à des accompagnants souhaitant s'initier au braille (famille ou enseignants incluant dans leur classe un enfant déficient visuel).

Dans ce but, l'association a fait appel à des membres qui, de par leur intérêt, leurs compétences et leurs réseaux relationnels peuvent concourir à l'essor des projets retenus ; des entreprises peuvent également adhérer en tant que personnes morales.

Pour améliorer sa visibilité, l'association souhaite se doter d'outils de communication : site internet, cartes de visite, plaquettes d'informations et tout support de communication permettant par la suite de se présenter dans des manifestations type salons. De même, l'association envisage de participer à des forums d'associations.

Troisième point : le projet AB-VOCAL

Le projet AB-VOCAL, décrit ci-dessus, a démarré avant la création de l'association, en avril 2016. Le support est prévu, dans sa conception finale, avec un jeu de planches mobiles, permettant une progression dans l'apprentissage et de varier les activités. Le système permettra d'apprendre l'alphabet braille de base, mais aussi de lire des mots simples, voire de courte phrase; il est conçu actuellement sur la base du braille francophone, mais pourra assez simplement être adapté pour d'autres langues.

Le projet bénéficie d'une convention de partenariat signée avec l'école d'ingénieurs ECAM de Lyon (Ecole Catholique des Arts et Métiers) qui participe à la conception et réalisation des prototypes par ses compétences en électronique et informatique. L'ECAM s'est engagée dans ce projet de manière très forte puisqu'elle a permis à l'association de bénéficier d'une réduction sur l'investissement financier habituellement demandé aux entreprises partenaires : l'ECAM a seulement demandé une participation financière à l'achat de petit matériel.

Le prototype version 1 a pu être montré aux adhérents présents lors de l'AG.

Le prototype version 2, avec la partie audio opérationnelle, sera normalement disponible avant la mi-juin.

Quatrième point : rapport d'activités pour l'année 2016

L'association INNO-VISU a donc élaboré ses statuts et a procédé à son enregistrement au Journal Officiel : elle a préparé un dossier de demande de financement à la Fondation Razes et à l'Association Archipel des Utopies. Si dans le premier cas, la réponse a été négative en termes de financement direct mais avec une possibilité d'aide aux acheteurs potentiels du produit, dans le second cas, la réponse a été positive et une aide financière de 3000 euros a été accordée en décembre 2016. Par ailleurs, l'association a fait une démarche de déclaration de nom de domaine internet pour le produit AB-Vocal.

Cinquième point : bilan financier

Un compte bancaire et un Livret Bleu ont été ouverts au nom de l'Association le 29 novembre 2016.

Le bilan des comptes 2016 a été approuvé à la majorité des présents.

Ce bilan, arrêté le 31 décembre 2016, fait apparaître un solde créditeur de 3459,09 euros. Il est constitué essentiellement par les adhésions, une subvention, et un prêt fait par l'un des membres du bureau.

Une information sur l'état des comptes 2017 arrêté au 30 avril a été présentée à titre informatif.

Le solde des comptes reste créditeur pour 3291,12 euros.

Sixième point : prévisionnel budgétaire

Dépenses prévues :

Vie courante de l'Association, principalement la communication (site Internet) : 500 euros.

Projet AB-Vocal phase 1 (prototypes) : 2210 euros.

Projet AB-Vocal phase 2 (réalisation 8 exemplaires) : 16000 euros.

Recettes prévues :

Nouvelles adhésions: entre 50€ et 100€

Dossiers de demandes de subventions en cours: demandes faites pour environ 18 000 €.

Septième point : montant de la cotisation

Le bureau soumet au vote de l'AG la proposition de maintien de l'adhésion au tarif actuel de 15 euros pour les membres sympathisants et 25 euros pour les membres adhérents. La proposition est acceptée à l'unanimité des présents et représentés. Il a été rappelé que l'adhésion prise en 2016 couvrirait également l'année 2017.

Huitième point : élargissement du bureau

S'il n'y a pas eu de candidats pour le bureau avant l'AG, de nouvelles candidatures sont possibles par soumission d'un courrier adressé au président.

Neuvième point : les recherches de partenaires techniques et financiers, point de la situation

A l'heure actuelle, le partenariat avec l'ECAM se poursuit avec la signature d'une deuxième convention en février : faisant suite au travail d'un premier binôme d'étudiantes en projet de fin d'études (septembre-février), deux autres étudiantes de l'ECAM travaillent actuellement sur

l'amélioration du premier prototype. L'engagement personnel du responsable du pôle numérique de l'ECAM, monsieur Jouve, constitue une clé importante du bon déroulement de cette coopération. Outre les deux dossiers de demandes de subventions mentionnés ci-dessus, deux autres demandes ont été transmises pour soutien financier : l'une adressée à la fondation Harmonie Solidarité, l'autre à la fondation Visio. Les réponses sont attendues avant l'été.

Un autre partenariat a été engagé avec l'école de commerce EKLIA-CCI Lyon, pour compléter une étude de marché sur le produit AB-Vocal. Une démarche a été également initiée avec l'Association EGEE 69 (Entente Génération Entreprise Emploi) dans le but d'associer des étudiants en marketing sur la diffusion à l'international.

Enfin, une demande de mécénat a été adressée à l'entreprise Maison Chapoutier, négociant en vins connu en Rhône-Alpes, qui a réalisé des étiquettes en braille pour ses produits.

Dixième point : questions diverses

Le logo de l'Association est en cours de réalisation : deux adhérentes se sont proposées pour épauler le bureau dans cette démarche (Anne D. et Eva V.)

De l'avis des adhérents, il est important de pouvoir disposer d'une page internet qui améliorera la visibilité de l'association : Jérôme S. a proposé sa contribution à l'élaboration de cette page, du fait de son expérience sur le sujet.

Plus aucune question n'étant posée, le président clôt l'assemblée générale à 12h, après avoir remercié chaleureusement l'ensemble des personnes ayant permis la naissance de l'association INNO-VISU.

Fait à Bron le 13 mai 2017

Claude MOREL
Président

Isabelle GUINAMARD
Secrétaire générale